

Quelques éléments pour comprendre les enjeux de la réforme des retraites.

Document élaboré pour les étudiants de L1-L2 d'économie et les personnels mobilisés
par Jérôme Lecointre et Muriel Pucci,
enseignants d'économie à l'Université Paris 1

Le système de retraite par répartition français.

Principes de base :

- **Un système obligatoire pour tous les salariés** : on ne peut pas décider de ne pas cotiser
- **Les cotisations sociales prélevées sur les salaires un mois donné sont distribuées sous forme de pension retraite ce même mois.**

En pratique : pour l'ensemble de la protection sociale, les cotisations représentent environ 61% des recettes, suivies des impôts et taxes (principalement CSG), de transferts de l'Etat (notamment compensation d'allègements de cotisation financement des prestations de solidarité)

- **Le montant de la pension dépend des droits acquis au cours de sa vie active** *par le paiement des cotisations mais pas seulement*
- **Des mécanismes de solidarité**
 - Un minimum contributif augmente le montant de la pension pour ceux qui ont eu des salaires faibles s'ils ont cotisé suffisamment (pour ceux qui n'ont pas cotisé suffisamment, ils bénéficient du minimum vieillesse ≈900€ par mois)
 - Des trimestres acquis pendant les périodes de stage, de chômage indemnisé et une partie des périodes de chômage non indemnisé
 - Des trimestres acquis par les mères (8 trimestres par enfant) et pour les parents qui ont cessé de travailler pour garder leur enfant (jusqu'à 2 ou 3 ans selon les cas)
 - ...

Le système de retraite par répartition français.

Un système à deux (voir trois) étages

- **Retraite de base : logique de maintien du niveau de vie à la retraite** par la définition d'un taux de remplacement :
 - salariés du privé (régime général) : pension=50% salaire brut moyen y compris primes des 25 meilleures années.
 - Fonctionnaires : pension = 75 % traitement brut moyen hors primes des 6 derniers mois (*Les primes représentent 5 à 25% des rémunérations des fonctionnaires*)
 - Ces taux de remplacements peuvent être réduits ou accrus selon les droits acquis (durée de cotisation)
 - Le montant de la pension est revalorisé annuellement, a priori pour suivre l'évolution des salaires
- **Les régimes complémentaires obligatoires (ARRCO, AGIRC, RAFF, IRCANTEC,...) : systèmes à points,**
 - Chaque euro cotisé ouvre droit à des points selon une règle (valeur d'acquisition des points) qui peut varier au cours du temps
 - la valeur de service du point (traduction du point en montant de pension) est redéfinie chaque année et le montant de la retraite complémentaire est calculé à partir de la valeur de service du point au début de la retraite
 - La valeur du point peut être minorée/majorée si la durée de cotisation est inférieure/supérieure à la durée légale
 - Le montant de pension peut être revalorisé/gelé chaque année : avec 1€ cotisé à l'ARCCO, un retraité acquiert pratiquement 2 fois moins de droits en 2018 qu'en 1973
- **Des régimes complémentaires optionnels par capitalisation**

Le système de retraite par répartition français.

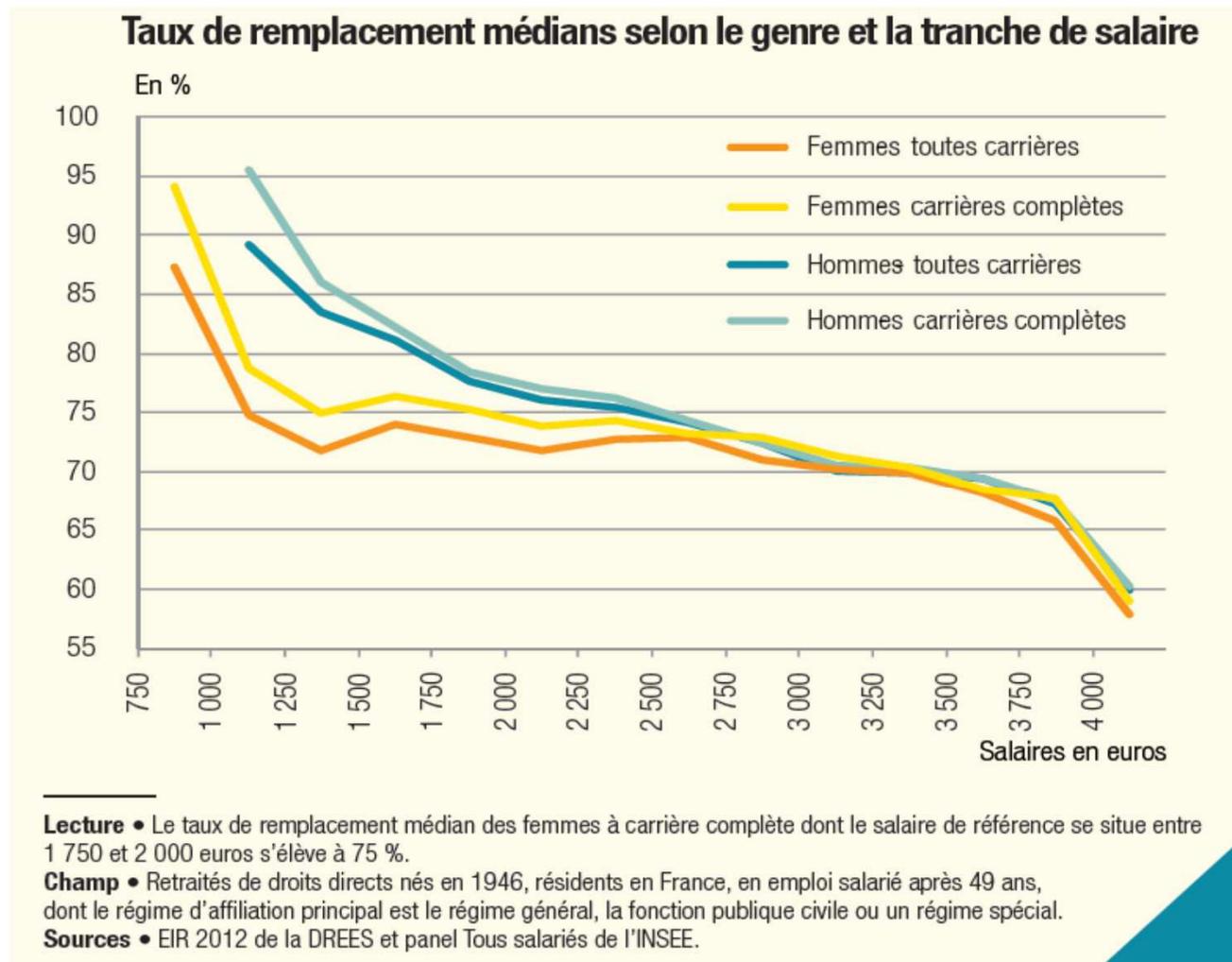
Age de départ, durée de cotisation, décote / surcote

- La **durée de cotisation**, ou durée d'assurance requise, est la durée nécessaire pour faire valoir une carrière complète et percevoir une **pension de retraite à taux plein**.

Elle est calculée en **trimestres** : un trimestre est validé pour un salaire brut correspondant **au minimum à 150h au smic sur trois mois** ; ou par les « trimestres gratuits » évoqués précédemment.

- **L'âge légal** de départ à la retraite est l'âge à partir duquel un employé a le droit (et non le devoir) de demander faire valoir sa retraite de base = 62 ans pour les personnes nées depuis le 1^{er} janvier 1955.
- **Liquidation de la retraite** : c'est le terme employé pour dire qu'on déclenche le versement mensuel de la pension
- **Taux plein / décote / surcote** : si on a au moins l'âge légal, le montant de la retraite dépend du nombre de trimestres acquis.
 - On peut bénéficier du **taux plein** avec 166 trimestres (41 ans ½) si on est né en 1955 et 172 trimestres (43 ans) si on est né en 1973 ou après (augmentation progressive entre les deux) : cela correspond au taux de remplacement légal vu précédemment et à la valeur du point pour les régimes complémentaires
 - Il y a une décote sur le montant de pension de base pour chaque trimestre en moins : baisse de la pension de 1,25% par trimestre (5% par an)
 - Il y a une surcote sur le montant de pension de base pour chaque trimestre en plus : augmentation de la pension de 1,25% par trimestre (5% par an)
 - Il y a également des décotes/surcotes sur la valeur des points des régimes complémentaires
- **Age du taux plein automatique** (suppression de la décote) : 67 ans pour ceux qui sont nés depuis 1955

Les taux de remplacements effectifs relativement au dernier salaire avant la liquidation de la retraite : reflet des mécanismes de solidarité



Les taux de remplacements effectifs public/privé : similaires malgré des règles de calculs différentes

Taux de remplacement selon le secteur d'activité

En %

Taux de remplacement du salaire moyen des avant-dernières années avant liquidation (salaires à temps plein)					
		Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Rapport inter-quartiles
Secteur privé	Toutes carrières	64,1	73,8	83,1	0,77
	Hommes	65,0	74,3	83,7	0,78
	Femmes	62,8	73,0	82,2	0,76
	Carrières complètes	66,8	75,2	84,1	0,79
	Hommes	66,3	75,2	84,3	0,79
	Femmes	67,4	75,2	83,6	0,81
Secteur public	Toutes carrières	63,2	72,1	80,2	0,79
	Hommes	64,0	72,7	80,7	0,79
	Femmes	62,7	71,8	79,8	0,79
	Carrières complètes	65,3	73,9	81,6	0,80
	Hommes	65,0	74,0	81,9	0,79
	Femmes	65,4	73,8	81,5	0,80

Note • Le secteur d'activité (public/privé) est celui de la fin de carrière dont l'emploi est occupé à temps plein.
Lecture • La moitié des femmes du secteur privé ayant effectué une carrière complète perçoivent une retraite correspondant à moins de 75,2 % de leur salaire net de fin de carrière.
Champ • Retraités de droits directs nés en 1946, résidents en France, en emploi salarié après 49 ans, dont le régime d'affiliation principal est le régime général, la fonction publique civile ou un régime spécial.
Sources • EIR 2012 de la DREES et panel Tous salariés de l'INSEE.

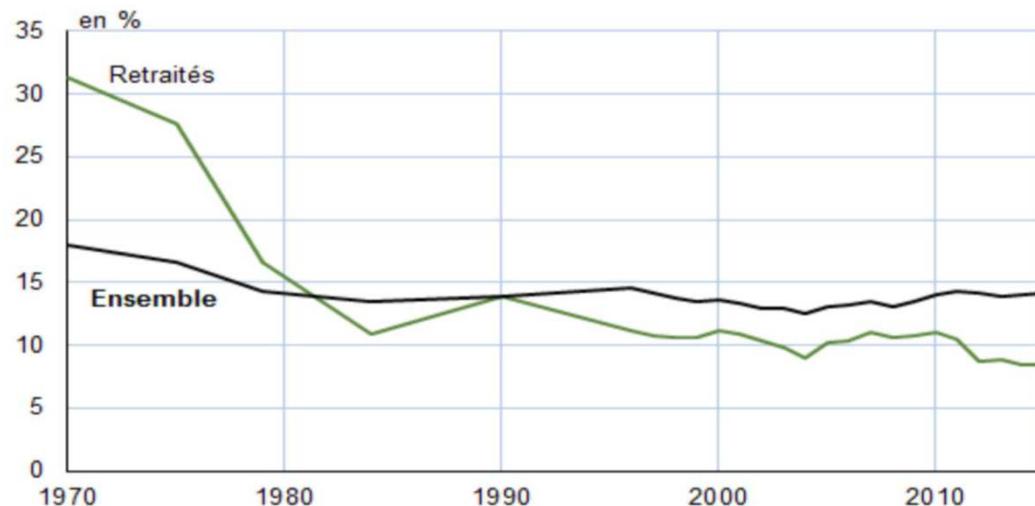
Pauvreté et inégalités des seniors (65 ans et plus)

Le système de retraite français permet un taux de pauvreté faible à la retraite (part des individus dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian).

Il réduit les inégalités entre retraités relativement à la situation sur le marché du travail :

En 2016, parmi les personnes âgées de 18 à 64 ans, le niveau de vie des 20 % les plus aisés est 4,5 fois supérieur à celui des 20 % les moins aisés. Ce rapport est de 3,7 parmi les personnes de 65 ans ou plus.

1 Taux de pauvreté des retraités et de la population entre 1970 et 2015



Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux.

La baisse au début des années 1980 traduit l'arrivée à la retraite des générations qui ont bénéficié du système

Auparavant, les seniors étaient souvent à la charge de leurs enfants

Mais le taux de pauvreté des 60-65 ans qui « attendent » la retraite est plus élevé : en 2016, leur taux de pauvreté est de 6% parmi les retraités mais de 13% parmi ceux qui ne sont pas à la retraite

Assurance sociale *versus* assurance privée

- **Assurance sociale :**
 - Obligatoire
 - Des taux de cotisation sur les salaires indépendants des caractéristiques individuelles (âge, état de santé,...)
 - En 2016, d'après les comptes de la protection sociale, en 2016, 94% des recettes sont redistribuées aux assurés sociaux (6% de frais de gestion,...)
 - Montant des pensions déterminé selon une logique de maintien du niveau de vie (précisé plus loin)
- **Assurance privée :**
 - Obligatoire ou optionnelle
 - Des taux de cotisations qui dépendent des risques individuels (ex : assurance auto jeune conducteur)
 - Des montants d'indemnité définis contractuellement
 - Au-delà des frais de gestion
 - Des frais de publicité pour attirer les clients
 - Des dividendes à verser
 - La part des recettes revenant aux assurés est réduite

Assurance sociale *versus* assistance

- **Assurance sociale :**
 - Un financement par les cotisations
 - Les cotisations ouvrent un droit et permettent de recevoir selon les besoins
 - Les droits sont *a priori* définis par les partenaires sociaux selon des principes de maintien du niveau de vie à la retraite
 - Assurance personnelle + solidarité inter et intra générationnelle
- **Assistance :**
 - Un financement par l'impôt
 - Le paiement de l'impôt n'ouvre pas de droits et n'est pas un prérequis pour recevoir l'aide
 - Des montants de prestations choisis par les pouvoirs publics selon un arbitrage coût financier/ besoins
 - Solidarité

Répartition versus capitalisation

- **Répartition :**

- Les sommes collectées sont immédiatement redistribuées
- Le taux de retour est important : frais de gestion seulement
- Les générations d'actifs paient la retraite des générations de retraités
 - Système actuel avec un objectif de maintien du niveau de vie : si la part des retraités augmente, il faut augmenter les recettes (hausse des cotisations ou des salaires moyens, lutte contre la fraude,...) ou modifier le ratio retraités/actifs (report âge de départ effectif en jouant sur la durée de cotisation, l'âge légal, le taux de décote, ...)
 - Système à points avec un objectif de maintien de la part des dépenses dans le PIB : si la part des retraités augmente, il faut baisser le montant des pensions (valeur de service du point, gel des pensions, âge d'équilibre^(*)) ou modifier le ratio retraités/actifs (report âge de départ effectif en jouant sur la durée de cotisation, l'âge légal, le taux de décote, ...)

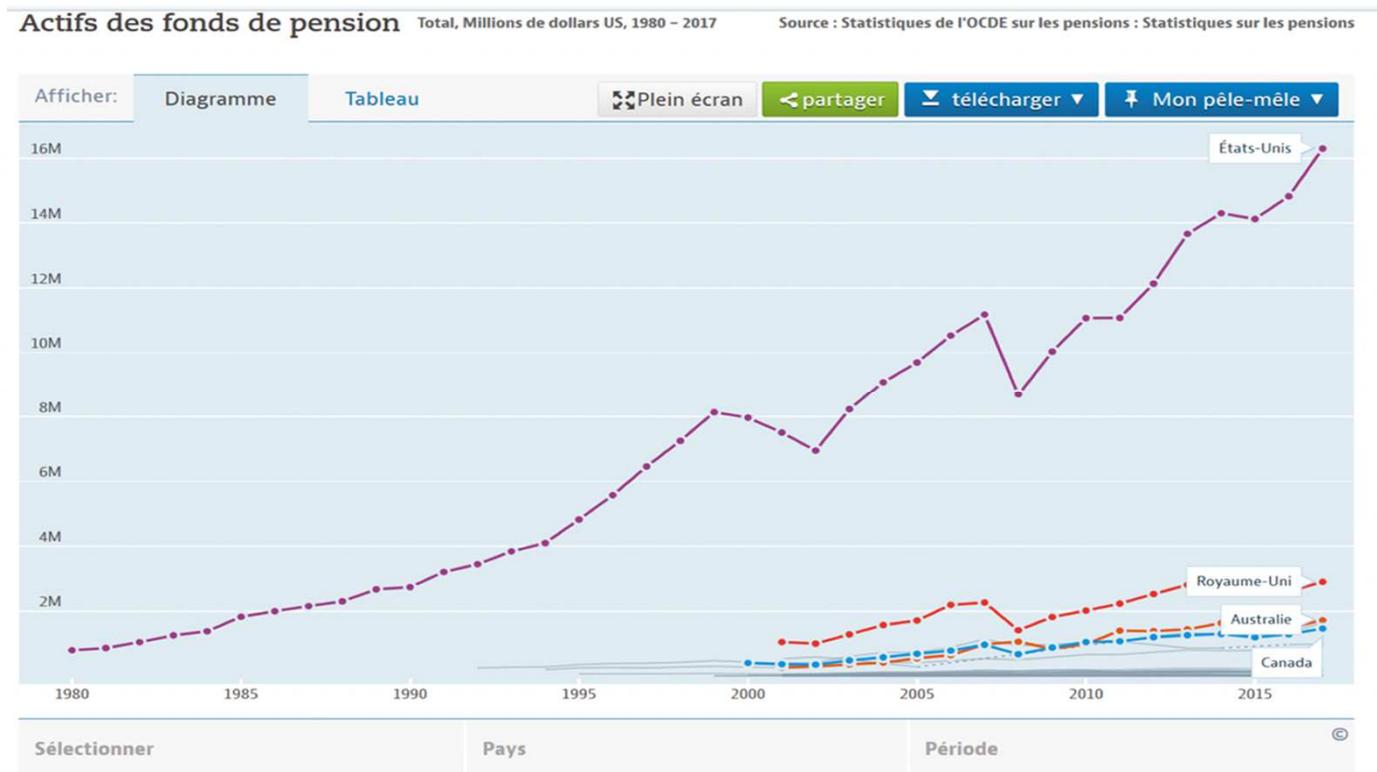
- **Capitalisation :**

- Les actifs constituent une épargne qu'ils confient à un organisme financier (fond de pension, banque,...)
 - Cet organisme a pour mission de faire fructifier cette épargne sur les marchés financiers, sans oublier de prélever des frais (gestion, communication, investissement) et des dividendes
 - Au moment de la liquidation de la retraite on reçoit le plus souvent une rente viagère, c'est-à-dire un revenu mensuel dont le versement s'éteint avec le décès

(*) **âge d'équilibre** : la liquidation de la retraite avant cet âge implique une décote qui réduit le taux de remplacement / surcote pour un départ après cet âge

Système par **capitalisation** (système US, GB)

- L'épargne privée finance la pension future via un fond de pension.
- Risque de perte quand les marchés boursiers s'effondrent.



- Aux USA ainsi qu'en GB, il existe une retraite de base (montant très faible aux USA).

Le système actuel peut-il perdurer ?

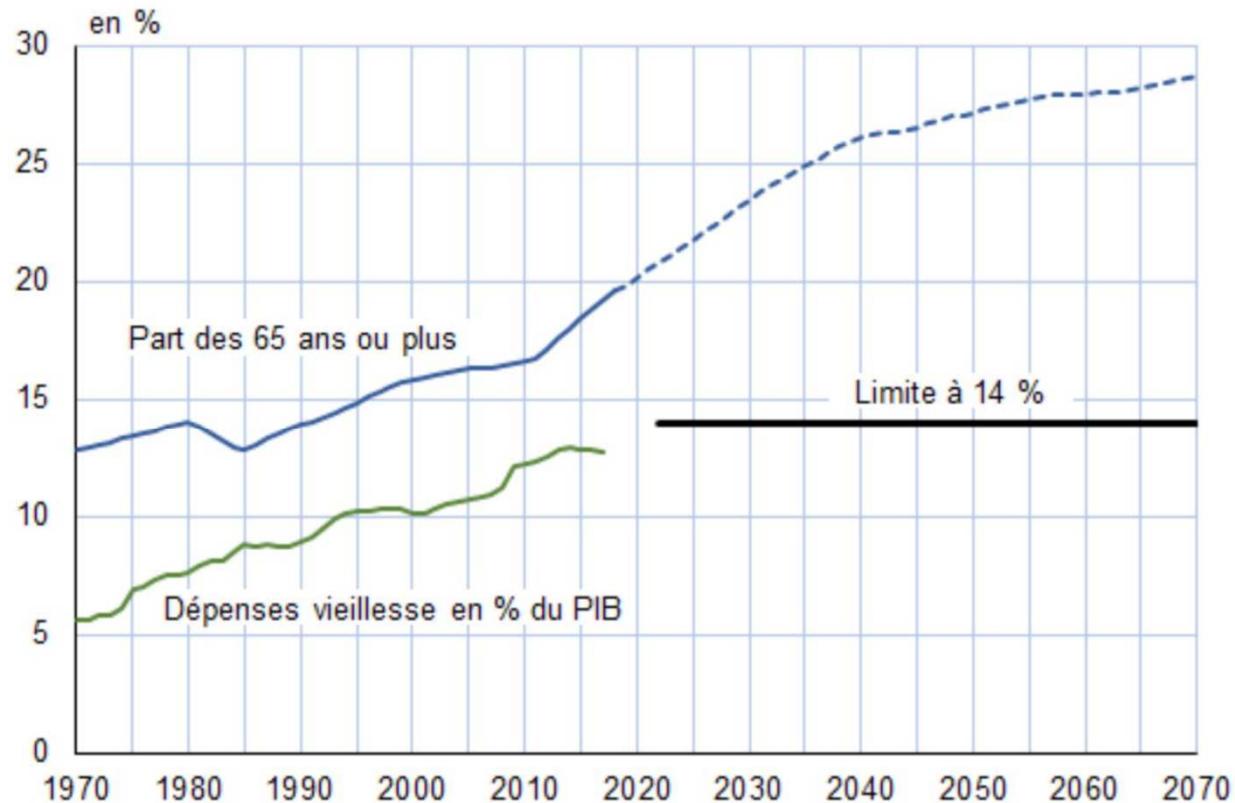
- « Le **besoin de financement** du système de retraite varierait en 2025 entre [...] **7,9 et 17,2 milliards d'euros constants** » (pour mémoire le CICE coûte en gros 10Mds € par an) » (Rapport du COR, nov 2019)
- A moyen terme, sécurité garantie par les **réserves des caisses de retraite : 127Mds€**
- Les déficits ne s'expliquent pas par une hausse des dépenses, mais par une **baisse des ressources** : exonérations de cotisations sociales (et de CSG) non compensées, austérité salariale dans la fonction publique, baisse de l'emploi à la SNCF (fermeture des petites lignes favorisant l'usage des voitures...) etc...
- **D'autres solutions sont envisageables pour éviter les déficits** : « le fait que le système de retraite présente un déficit à cet horizon [2025] n'implique pas nécessairement pour tous les membres du COR que celui-ci doive être résorbé par des mesures d'économies » (rapport du COR, nov 2019)
- **Il est possible de financer de hauts niveaux de pensions** : Aujourd'hui nous sommes 1,7 actif pour 1 retraité. Depuis les années 60, la part des retraités a augmenté et les moyens ont été trouvés pour financer des pensions de niveau croissant pour des retraités de plus en plus nombreux.
- **Les « privilèges » des régimes spéciaux** :
 - Ces régimes fonctionnent sur la base d'une solidarité restreinte à une profession (comme pour les marins, les militaires, les avocats) ou à une entreprise (comme pour la SNCF ou la RATP).
 - Ils sont généralement antérieurs à la création de la sécurité sociale et leurs caractéristiques ont fait l'objet de négociations .
 - Chaque régime spécial est soumis à ses règles propres de cotisation, de calcul des pensions, d'âge légal pour liquider les droits. **On ne peut pas se contenter de regarder l'âge légal pour les montrer du doigt**

Eléments de la réforme : 1- changer de logique

- **Logique actuelle** : maintien du niveau de vie (prestations définies)
 - les ressources doivent s'adapter (hausse des cotisations)
 - compatible avec un report de l'âge légal ou un allongement de la durée de cotisation
 - Si on ne veut pas augmenter les cotisations
 - Si les recettes diminuent en raison de choix politiques (allègements de cotisation, et baisse de la masse salariale des fonctionnaires ces dernières années)
- **Logique de la réforme** : maintien de la part des ressources-dépenses dans le PIB en assurant l'équilibre financier (cotisations définies)
 - Si les ressources sont insuffisantes il faut baisser les dépenses
 - Baisse de la valeur du point
 - Décalage de l'âge d'équilibre pour réduire le montant de pension à âge de départ inchangé ou augmenter l'âge de liquidation pour maintenir la valeur des pensions

Eléments de la réforme : 2-bloquer la part des dépenses de retraite dans le PIB

2 Part des seniors et dépenses de retraites en % du PIB entre 1970 et 2070

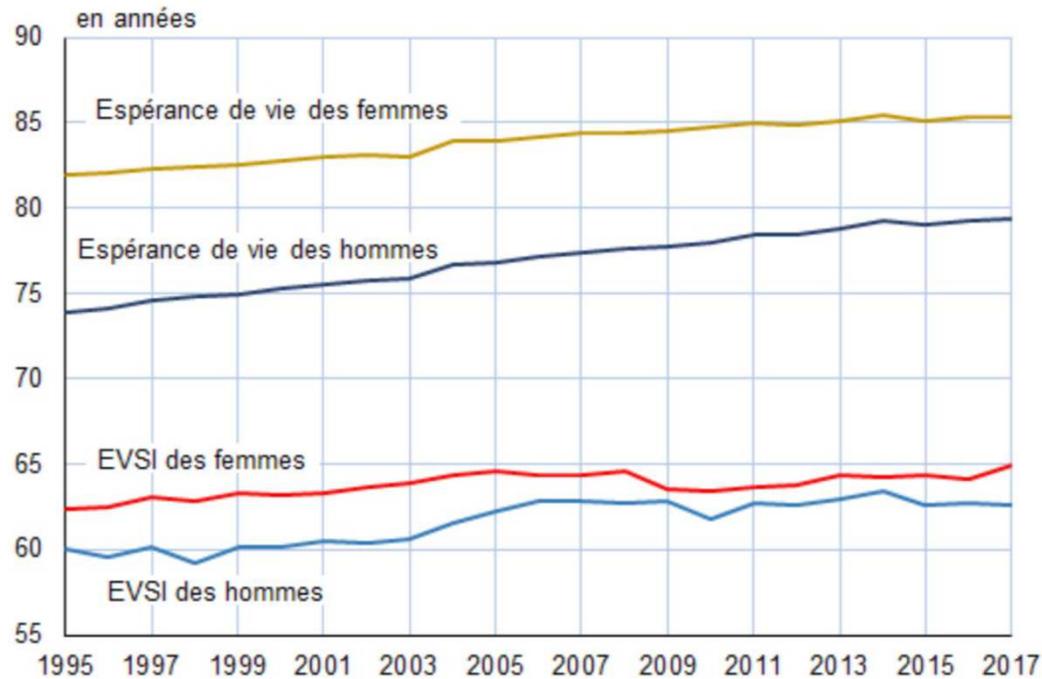


Sources : Drees, *Compte de la protection sociale* ; Insee, *Comptes nationaux annuels, estimations de population et statistiques de l'état civil, projections de population*.

- Les projections de l'INSEE prévoient que le nombre de personnes de 65 ans et plus va augmenter de 2% par an en moyenne jusqu'en 2040.
- Si la part du PIB allouée aux 65 ans et plus est stable, le montant moyen alloué à chacun baissera quand le PIB augmente de moins de 2% par an.
- Ces dernières années, le taux de croissance du PIB (hors inflation) a eu du mal à atteindre 2% et il est peu probable que la croissance reparte plus forte dans les années qui viennent.

Eléments de la réforme : 3-repousser progressivement l'âge de départ

3 Espérance de vie et espérance de vie sans incapacité (EVSI) entre 1995 et 2017

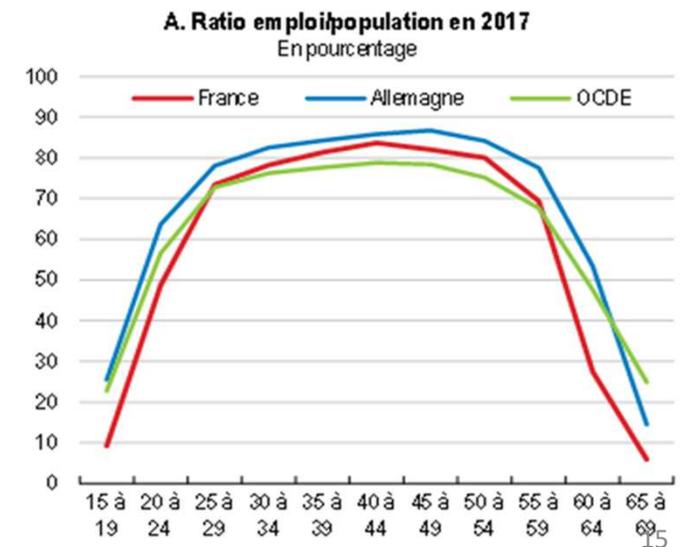


Champ : France métropolitaine.

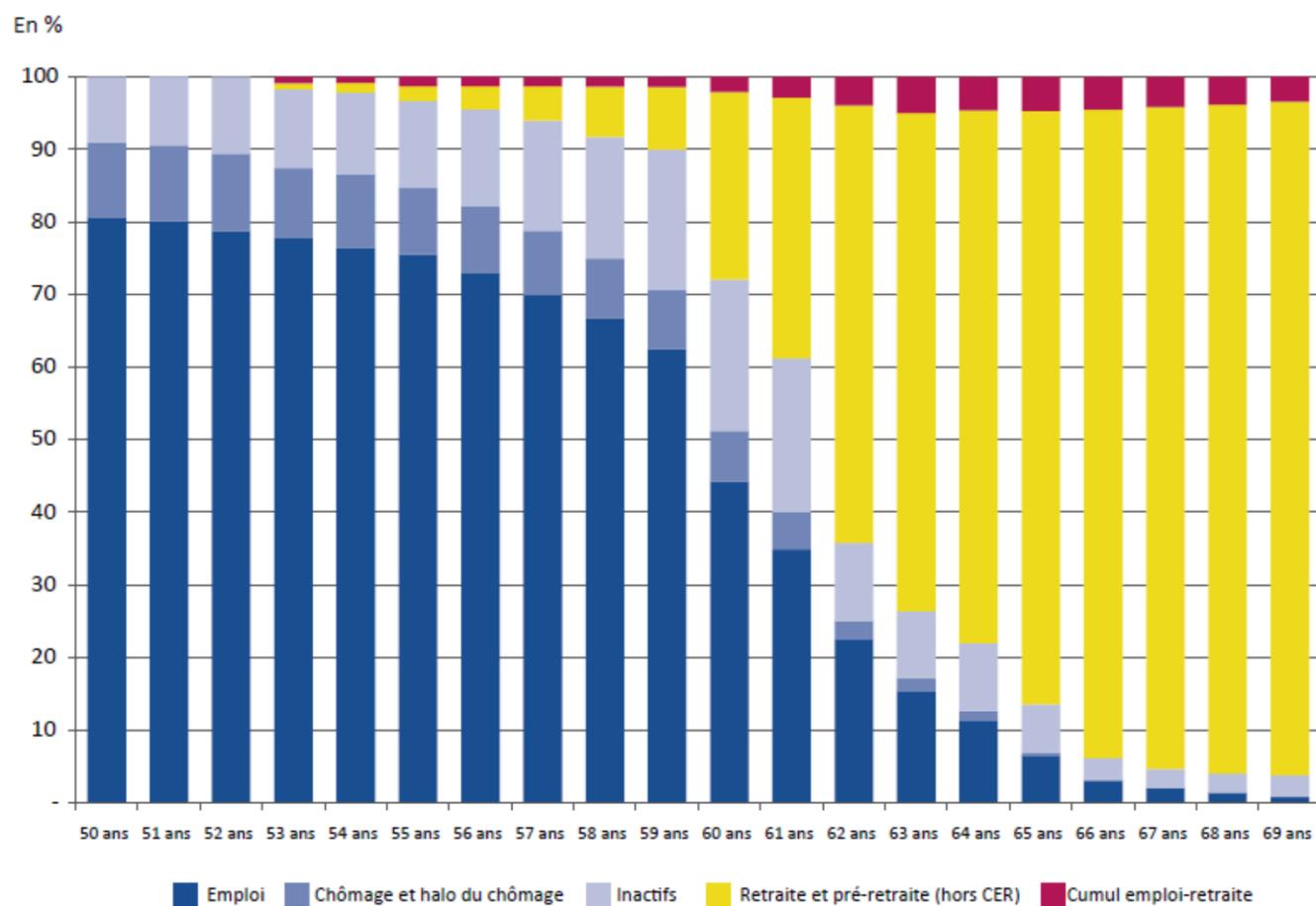
Sources : Eurostat (extraction de données juillet 2019) ; Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Dans la génération née en 1954, sur 100 personnes liquidant leur retraite :

- 19 sont au chômage
- 7 sont en maladie ou invalidité
- 3 sont en pré-retraite
- 13 sont absents du marché du travail pour d'autres motifs
- Seulement 60 sont en emploi



Situation d'activité des seniors (moyenne 2016-2018)

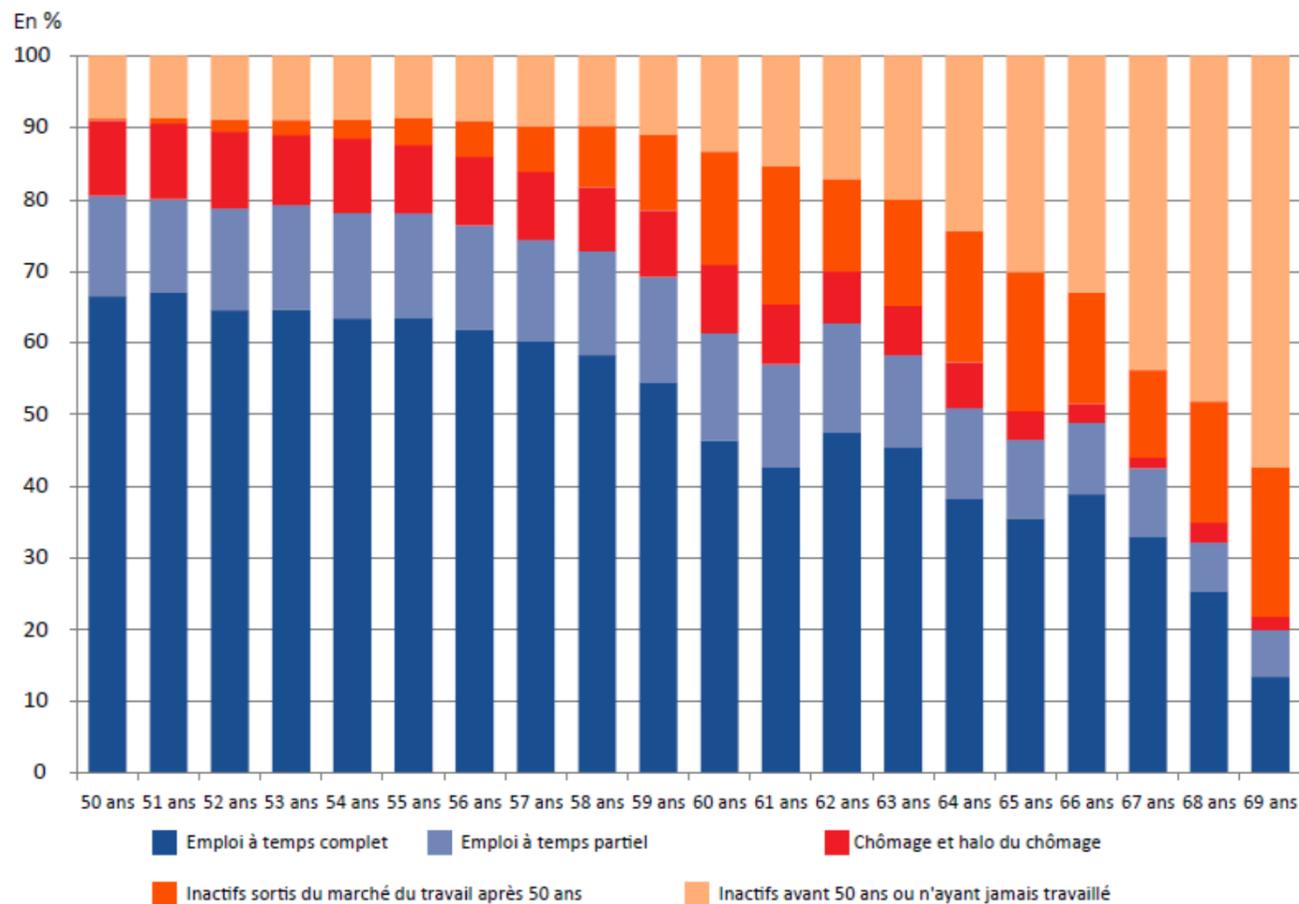


Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2018, les personnes de 60 ans sont 44 % à être en emploi, 7 % au chômage ou dans le halo du chômage, 23 % en inactivité et 26 % à la retraite.

Source : Insee, enquête Emploi 2016 ; calculs Dares ; rapport du COR 2019 (adapté de la figure 1.25) [3].

Situations au regard de l'emploi - Hors retraités (moyenne 2016-2018)

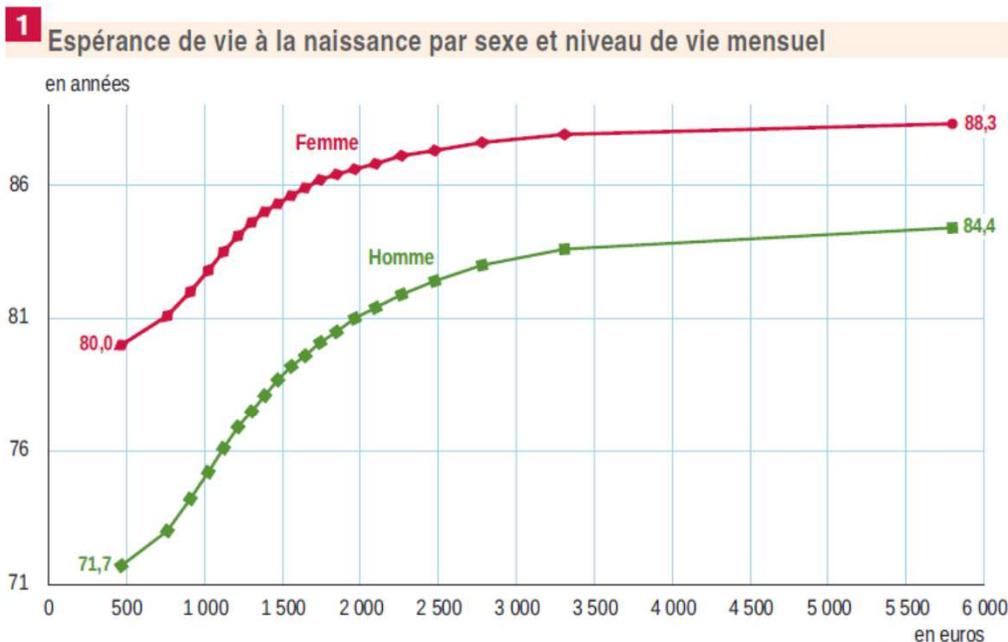


Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2018, les personnes non-retraitées de 60 ans sont 64 % à être en emploi, 5 % au chômage, et 31 % en inactivité hors-retraite.

Source : Insee, enquête Emploi 2016 ; calculs Dares ; rapport du COR 2019 (adapté de figure I.25) [3].

Eléments de la réforme : 4 - le système à points : 1€ cotisé a la même valeur pour tous ?



Note : en abscisse, chaque point correspond à la moyenne des niveaux de vie mensuels d'un vingtile. Chaque vingtile comprend 5 % de la population.

Lecture : en 2012-2016, parmi les 5 % les plus aisés, dont le niveau de vie moyen est de 5 800 euros par mois, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 84,4 ans.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Échantillon démographique permanent.

Plus on est aisé, plus l'espérance de vie à la naissance est élevée.

Celle des hommes est de 13 ans de plus parmi les 5 % les plus aisés que parmi les 5 % les plus pauvres. Pour les femmes, -8 ans « seulement », et les femmes ont une espérance de vie plus élevée que les hommes (6 ans en moyenne).

Un point acquis par un retraité pauvre lui rapportera un flux de revenu d'un même montant mensuel moins longtemps qu'un point acquis par un retraité aisé ou riche \Rightarrow 1€ cotisé a la même valeur en flux mensuel mais pas en valeur actuarielle (somme des flux de revenus)

Pour info : en 2016, les 10% des salariés aux plus bas salaires ont eu un salaire net inférieur à 1 562€ (1 506€ pour les femmes et 1 628€ pour les hommes) et les 10% des salariés aux plus hauts salaires ont eu un salaire supérieur à 4 850€ (4 216€ pour les femmes, 5 309€ pour les hommes).

Les hauts salaires sont également ceux qui ont le plus souvent d'autres sources de revenus (intéressement, stock options, revenus fonciers,...)

Éléments de la réforme : 5 – la baisse attendue des montants de pension



Avec le nouveau système universel à points, la référence aux **25 meilleures années** (pour les salariés du privé) et aux **6 derniers mois** (pour les fonctionnaires souvent promus en toute fin de carrière justement pour assurer une bonne retraite) disparaît. Le montant des pensions dépendra des **points accumulés durant toute la vie active**.

Et tout le monde va devoir **attendre plus longtemps avant de liquider sa retraite** (les plus chanceux en travaillant)

Taux de pauvreté des plus de 65 ans en 2005 et en 2018

	2005	2018	
France	16,4	8,3	Système par répartition – taux de remplacement + retraite complémentaire à points : montant de la retraite calculé à partir d'un taux de remplacement / salaire moyen des 25 meilleures années pour les salariés du privé et des 6 derniers mois pour les fonctionnaires.
Allemagne	13,4	18,2	Système par répartition – système à points . Durée de cotisation allongée plusieurs fois, baisse des salaires (Lois Schröder), Plusieurs reculs de l'âge de départ (65-67 ans) et de la durée de cotisation pour un taux plein (45 ans)
Suède	10,1	14,6	Système par répartition – Système à point entré progressivement en vigueur depuis 2001 : $\text{montant de retraite} = \frac{\text{cotisations versées}}{\text{espérance de vie à la retraite}}$ Âge de départ repoussé petit à petit (65 ans -> 67 ans en 2026)
Royaume-Uni	24,8	19,3	Retraite publique de base (environ 800 euros par mois pour 35 ans de cotisation) + régime par capitalisation . Âge de départ repoussé petit à petit (65 ans -> 67 ans en 2028)

Attention : la méthode de calcul des revenus disponibles par Eurostat a changé en 2007. En particulier, le calcul effectué en 2018 valorise comme si c'était un revenu le fait que les propriétaires n'aient pas de loyer à payer. Ce mode de calcul particulièrement favorable aux retraités (souvent propriétaires) explique la baisse du taux de pauvreté observée en France et au Royaume-Uni et rend d'autant plus préoccupante la hausse en Suède et en Allemagne.

Références

Sources du diaporama

- Retraites : 12 idées reçues à combattre (https://drive.google.com/file/d/1KiwBZKXO_3_-YDxsxCwL5aM8UFeCA3TJ)
- Comité de mobilisation de l'INSEE : <https://france.attac.org/se-mobiliser/reforme-des-retraites/article/retraites-l-analyse-du-comite-de-mobilisation-de-la-dg-de-l-insee>
- Analyse faites par des agents de la DARES mobilisés : <https://www.souffrance-et-travail.com/magazine/dossiers/stress-travail-et-sante/collectif-statistiques-du-travail-lemploi-des-seniors-avant-la-retraite/>
- Taux de remplacements (DREES) : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er926.pdf>
- Projections de populations (INSEE) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281165>
- Mediapart : article_846314 système allemand

Mais aussi

- <https://reformedesretraites.fr/>
- <https://www.alternatives-economiques.fr/esperance-de-vie-retraites-decrochage/00091484>
- <https://www.alternatives-economiques.fr/users/michael-zemmour>
- <https://interetgeneral.net/publications/3.html>
- https://www.youtube.com/results?search_query=cerise+%231 (et épisodes suivant)
- <https://emmaclit.com/2019/09/23/cest-quand-quon-arrete/>
- https://drive.google.com/drive/folders/1X3yEI2Ik0KaRRYt7Hi0CCrQoSPmVgPev?fbclid=IwAR362D5JGbIpGRntWy1QEd0YdMmkmy6QOUcdcLzmnYCqFibUgML_noDckOk